

## Newsletter de février 2020

Partagée avec toutes les communes vaudoises



L'AdCV est favorable à une reprise totale de la facture sociale (FS) par le Canton, celui-ci disposant de l'entier des compétences en matière sociale. Cette position a été validée... (lire la suite plus bas)



Le Comité de l'AdCV se réjouit de l'élection de Mme Luisier Brodard au sein du Conseil d'Etat Vaudois et tient à lui adresser ses sincères félicitations... (lire la suite plus bas)

### Reprise de la facture sociale

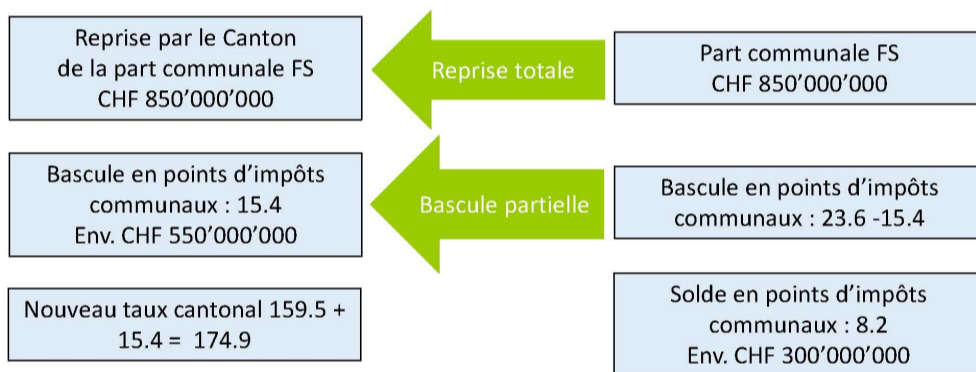
Soutenue par de nombreuses communes, l'AdCV est favorable à une reprise totale de la facture sociale (FS) par le Canton, celui-ci disposant de l'entier des compétences en matière sociale. Cette position a été validée à deux reprises par les membres de l'Association lors de ses Assemblées générales.

Il y a actuellement un déséquilibre entre les finances du Canton et celles des communes. Dès lors, le Comité soutient l'idée d'une reprise totale de la facture sociale par le Canton et d'une bascule partielle (en points d'impôts communaux) afin de rééquilibrer la situation et développer un modèle de péréquation intercommunale stable et performant. Il souhaite d'ailleurs pouvoir rencontrer rapidement Mme Luisier Brodard afin de lui expliquer son point de vue à ce sujet.

Par le passé, les communes participaient au 1/3 de la facture sociale. Pour aider le canton, lorsque ce dernier avait besoin d'un soutien financier, elles ont été d'accord de participer à 1/2 de cette facture. Les finances cantonales ont retrouvé une bien meilleure santé, raison pour laquelle l'AdCV soutient la position décrite ci-dessous

## Financement de la facture sociale

### Position de l'AdCV



Concrètement, la proposition de l'AdCV est la suivante :

- La facture sociale en 2019 représente un montant de 850 millions environ, soit l'équivalent de 23,6 points d'impôts communaux ;
- L'AdCV propose un transfert total de la FS au Canton et une bascule partielle des points d'impôts des 2/3, soit env. 550 millions ou 15,4 points d'impôts ;
- Le solde constituerait un rééquilibrage entre les finances cantonales et communales d'environ 300 millions ou 8,2 points d'impôts ;
- Sur cette somme supplémentaire laissée aux communes, 100 Mios seraient réservés à aider les villes centres, notamment Lausanne, qui ont des charges particulières. Le solde, soit env. 200 Mios, serait destiné à aider les autres communes ;
- L'AdCV estime enfin qu'une fois cette opération effectuée, les communes ne devraient plus participer aux hausses à venir de la facture sociale.

Il s'agit ici de la position de départ de l'AdCV. Notre Association est consciente que dans le cadre des négociations, des compromis devront être trouvés. Elle n'adhérera toutefois pas à une solution qui serait trop éloignée de ses demandes et pourrait même quitter la table des négociations si le Conseil d'Etat se montrait par trop inflexible. Elle pourrait alors agir par d'autres biais, notamment via le Parlement.

### Election de Mme Christelle Luisier Brodard



Le Comité de l'AdCV se réjouit de l'élection de Mme Luisier Brodard au sein du Conseil d'Etat Vaudois et tient à lui adresser ses sincères félicitations. Plusieurs membres du Comité de l'AdCV ont eu l'occasion de collaborer avec elle dans le cadre de négociations avec le Canton et ont salué son engagement en faveur de toutes les communes.

Le Comité de l'AdCV est également heureux que son dicastère intègre le Service des communes et du logement, ce qui lui permettra notamment de présider la plateforme Canton - communes sur la nouvelle péréquation.

Le Comité de l'AdCV pense en effet que Mme Luisier Brodard partage sa vision sur certains principes fondamentaux de cette future péréquation : elle doit être pérenne, simple, basée sur des données vérifiables et fiables ainsi que sur le principe de qui commande paie et qui paie commande. Raison pour laquelle le Comité souhaite la rencontrer rapidement, afin de lui expliquer en détail sa position.